

Contact : Perrine Burnod, perrine.burnod@cirad.fr  
André Teyssier, andre.teyssier@cirad.fr

En 2009, le gouvernement s'était engagé à céder **1,3 millions d'hectares à une entreprise Sud-Coréenne**, Daewoo, pour cultiver du maïs et du palmier à huile destinés à l'exportation. L'annonce de ce projet a eu un effet détonateur sur l'amplification des manifestations sociales qui ont conduit à la **destitution du président Ravalomanana** et au retrait de Daewoo. Il a également révélé que d'immenses superficies en partie appropriées étaient pourtant sur le point d'être cédées, malgré les nouvelles lois foncières. Initiée depuis 2005, **la réforme foncière vise en effet à reconnaître légalement les droits fonciers des petites exploitations et à décentraliser la gestion foncière**. Les communes dotées aujourd'hui d'un guichet foncier peuvent ainsi délivrer des certificats fonciers de valeur juridique égale au titre mais avec des délais et des coûts bien moindres.

Madagascar: l'affaire Daewoo\* alimente la colère contre le gouvernement  
ARTABANANDRANJAN CAPRY - 10/10/2009 L'Espresso



**Comment la situation évolue-t-elle à présent ? Qui sont les investisseurs ? Qui contrôle, facilite ou s'oppose à leur accès à la terre ? La réforme foncière en cours permet-elle de sécuriser effectivement les droits fonciers des ruraux ?**

## Coup de frein temporaire sur l'investissement

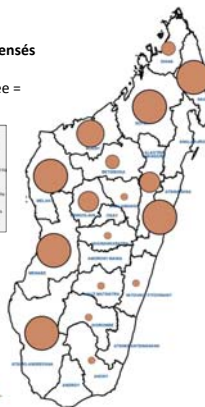
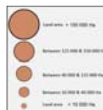
Plus de la moitié des projets agricoles ou forestiers annoncés (2005-2009) ont été abandonnés, mais des investisseurs étrangers sont toujours présents et de nouveaux opérateurs continuent d'arriver.

### Course aux terres

Ces investisseurs souhaitent louer des superficies comprises entre 3 000 et 100 000 ha ; vingt millions d'ha ont été qualifiés de cultivables par la FAO. Pourtant les terres à la fois planes, accessibles et suffisamment arrosées ne seraient pas si nombreuses : une concurrence forte entre donc en jeu sur ces espaces.

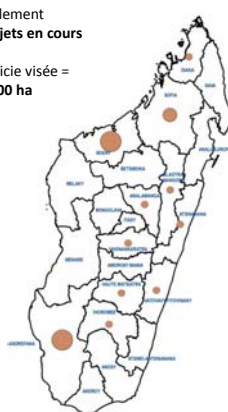
2005 - 2009,  
52 projets recensés

Superficie visée =  
3 millions ha



Actuellement  
18 projets en cours

Superficie visée =  
400 000 ha



Superficies plantées =  
25 000 ha



## Des projets bien accueillis ... dans un premier temps seulement

Dans un contexte de pénurie de ressources financières, les quelques interlocuteurs (membres du gouvernement, chefs de région, maires, certains usagers) sollicités par les opérateurs souhaitent que les projets se développent afin que leur territoire bénéficie des avantages annoncés (emplois, infrastructures, taxes foncières).

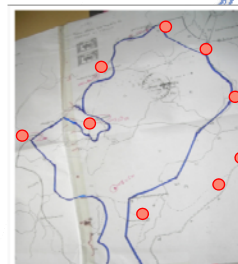


## Malgré les nouvelles lois foncières, les droits existants ne sont pas reconnus

Nombreux sont les investisseurs qui annoncent ne pas vouloir « toucher aux terres » des paysans. Mais les terres visées sont souvent des jachères, des pâtures ou des espaces forestiers source de bois, et leurs droits d'usage ou de propriétés sont régulièrement occultés ou sous estimés.

### Emergence de tensions et de conflits

Au fur à mesure du développement des plantations, des tensions et conflits émergent entre investisseurs et acteurs locaux, entre les différentes autorités qui contrôlent l'accès au foncier (entre services d'Etat ou autorités traditionnelles) et entre usagers et propriétaires fonciers (premiers occupants et migrants, entre éleveurs et agriculteurs, etc.).



Projet visant l'exploitation de 20 000 ha (contour tracé en bleu) proches de villages (points rouges) et déjà en grande partie appropriés.

Le nouveau cadre légal de la réforme foncière est encore rarement utilisé pour des négociations effectives entre investisseurs et populations locales, et pour permettre un accès au foncier sécurisé. Un travail d'information, d'appui-conseil et d'accompagnement est nécessaire pour que toutes les parties prenantes engagent le débat et que les plus vulnérables disposent de ressources pour défendre leurs intérêts. La régulation de ces investissements agricoles en dépend pour éviter notamment des spoliations de terre et de ressources.